

ARTICLE 13 bis

Le projet de loi « pour l'école de la confiance » a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février. Le texte sera alors renvoyé devant le Sénat qui devrait l'étudier à partir de début avril. Compte tenu de la procédure accélérée à laquelle il est soumis, il sera définitivement adopté par la commission mixte à l'issue du vote du Sénat.

Article 13 bis (nouveau) : la visite médicale en question

Cet article prévoit que, dans un délai de douze mois à compter de la publication de la loi, le gouvernement remet au parlement un rapport sur la généralisation de la visite médicale pour les personnels d'éducation tout au long de leur carrière et sur la faisabilité d'une telle mesure.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :

L'article 1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 précise que les « administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier ». Le ministère de l'Éducation nationale est tenu légalement d'organiser des visites médicales pour les personnels d'éducation... au même titre que dans l'ensemble de la Fonction publique.

Aujourd'hui la difficulté majeure dans l'Éducation nationale tient à l'insuffisance des services de médecine de prévention dans les académies et à la situation catastrophique en matière de suivi de la santé des agents : nombre insuffisant de médecins de prévention avec des académies qui en sont totalement dépourvues, visites quinquennales quasi inexistantes...

Notre campagne sur la médecine du travail n'est pas étrangère à l'introduction de cet article 13 bis dans la loi. Nous serons vigilants à ce que, partant d'un postulat sur la faisabilité du suivi de santé des personnels d'éducation, le ministère justifie ainsi ses manquements en matière de santé au travail.

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'un véritable service de médecine de prévention soit mis en place afin de répondre aux obligations réglementaires et de prévenir à toute altération de la santé des agents en lien avec le travail.



**Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.**

Changeons l'école !